

ASSEMBLEE GENERALE DE L'USR CGT 2B

RETENEZ BIEN CETTE DATE

Mardi 15 mars 2016
à partir de 9h00
CCAS de Borgo
Route de la Marana

Matin

Mise à jour des cotisations
Discussion générale
Rapport financier
Perspectives 2016

Repas corse

Participation aux frais 15€

*Inscription obligatoire avant le 5 mars
au 06 81 06 00 21*

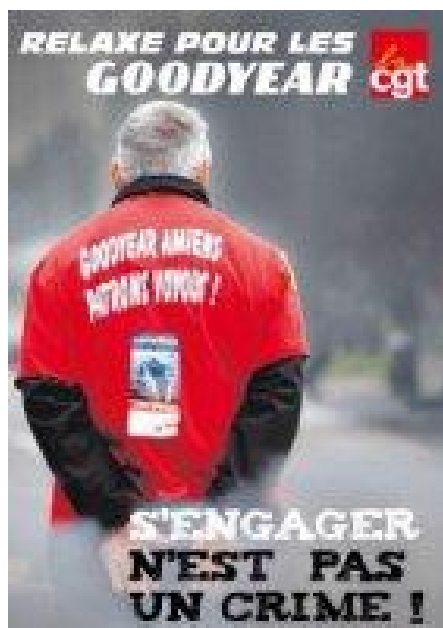
Après midi

Projection d'un film et discussion.

SYNDICALISTES, OUI, VOYOUS, NON.

Pour la première fois depuis un demi-siècle, un gouvernement a demandé que soit requis des peines de prison ferme contre des syndicalistes pour avoir participé avec les salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

En même temps qu'ils préparent la suppression dans quelques mois de plus 1000 articles du Code



du travail, Hollande, Valls et Macron ont décidé de déclencher une répression sans précédent des syndicalistes qui luttent dans les entreprises.

Avec les 8 condamnés de GOODYEAR l'exécutif veut faire un exemple.

Le gouvernement affiche sa volonté de mettre les Procureurs et les forces de polices aux services des grands groupes pour briser toute résistance à la destruction des emplois et de l'industrie.

Evidemment, les militants de terrain en général et ceux de la CGT en particulier sont les plus touchés.

C'est pourquoi nous en appelons à l'ensemble des salariés, aux militants, aux syndicats d'entreprises, unions locales, départementales, régionales, fédérations ou simples salariés solidaires, pour qu'ensemble nous fassions la démonstration de notre force.

Nous pouvons être des millions à faire reculer Hollande, Valls et Macron en commençant par leur imposer l'arrêt des poursuites contre les 8 de GOODYEAR et en signant la pétition sur le site internet de l'UD CGT Loir et cher.

La Loi d'adaptation de la société au vieillissement



La Loi d'adaptation de la société au vieillissement a été adoptée par le Parlement. Quelques avancées mais des manques préoccupants. Notamment en matière de financements et sur l'intégration des établissements dans le périmètre de la loi.

Les désaccords de fond subsistent concernant le financement des mesures par la CASA (contribution additionnelle solidarité autonomie), en refusant d'intégrer le droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, ainsi que l'absence du volet établissements (EHPAD...) dans la Loi, alors que 540 000 places nouvelles seront nécessaires d'ici 2040.

La promesse du Gouvernement de 2005 de supprimer la barrière

d'âge de 60 ans entre la prestation compensatrice handicap avant 60 ans et l'allocation perte d'autonomie - beaucoup moins favorable - n'est toujours pas mise en œuvre.

Les seules avancées contenues dans la Loi concernent la représentation des retraités dans le Haut conseil de l'âge, de la famille et de l'enfance au niveau national et dans les CDCA (Conseils départementaux citoyenneté autonomie).

Par contre, le Gouvernement a refusé d'intégrer les Organisations syndicales de retraités dans la Conférence des financeurs présidées par le Président du Conseil départemental avec le Directeur de l'ARS comme Vice-président.

Or, ces Instances auront la responsabilité de la gestion des fonds financiers alimentant la prévention (60 millions d'euros sont prévus dans la Loi).

Plusieurs Décrets d'application de

la Loi sont en cours de validation :

- Listes des prestations minimales d'hébergement délivrées par les EHPAD.
 - Prix des prestations d'hébergement de certaines EHPAD.
 - Revalorisation et amélioration de l'APA.
 - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.
 - Cahier des charges relatif aux SPASAD.
- Une fois les Décrets validés, la Loi pourra s'appliquer pleinement.

Malgré tout, la mobilisation doit se poursuivre sur les sujets de fond sur lesquels nous sommes en désaccord, notamment au niveau du financement, si nous ne voulons pas que la CASA suive le même chemin que la CSG en augmentant au cours des années à venir. La question des établissements à intégrer dans la Loi reste aussi une priorité pour répondre aux enjeux du vieillissement et de la perte d'autonomie dans les années à venir.

POUVOIR D'ACHAT

Mesures fiscales, de qui se moque-t-on ?

La suppression de la demi-part, l'imposition de la majoration pour enfants ou les 0,3% de la Casa sont autant des reculs sociaux lourds de conséquences dans la vie quotidienne des retraités. Et leurs protestations sont dédaignées, leurs revendications méprisées.

Manuel Valls a reçu un courrier de la part de 110 députés socialistes « alarmés ». Ils « découvrent » que la hausse des impôts, qu'ils ont votée ou laissée en place, est insupportable pour des milliers de ménages modestes. Depuis 3 ans, pourquoi n'ont-ils pas abrogé les décisions iniques de Sarkozy ?



Pourquoi ont-ils fait la sourde oreille aux multiples démonstrations de colère des retraités ?

Le gouvernement a réussi un tour de passe-passe inédit. Il a trouvé le moyen de faire augmenter les revenus imposables sans accorder un centime d'augmentation des pensions. Chaque retraité, avec les mêmes revenus déclarés, est taxé plus lourdement. À chaque annonce faite par Bercy, des acquis disparaissent et le pouvoir d'achat baisse d'un cran.